

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20200702-01DBC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU
Séance du 2 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le deux juillet à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	GENTIL Michel		X		Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CAMILLERI Jean-Luc		X	
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Laiz	SCHAUVING Sébastien		X		Vonnas	GIVORD Alain	X		

Envoi de la convocation : 19/06/2020

Affichage de la convocation : 19/06/2020

Nombre de membres élus : 12

Nombre de membres présents : 9

A l'unanimité, Monsieur MORANDAT est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Signature d'une convention avec l'Agence d'ingénierie pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage des Schémas directeurs d'assainissement de ST-JEAN-SUR-VEYLE et ST-CYR-SUR-MENTHON
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour approuver les conventions d'intervention de l'agence technique départementale de l'AIN et d'autoriser le Président à les signer,

Vu la délibération n°20170306-15 DCC du 6 mars 2017 du Conseil communautaire relative à l'adhésion de la Communauté de communes à l'agence départementale d'ingénierie de l'AIN et rappelant la délégation au Bureau communautaire pour approuver les conventions d'intervention de cette agence et d'autoriser le Président à les signer,

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que l'article 12 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 demande la réalisation d'un diagnostic sur le système d'assainissement à une fréquence de réalisation n'excédant pas 10 ans ;

Considérant que lors de l'étude préalable au transfert, il a été mis en évidence que les communes n'avaient pas réalisé cette étude depuis au moins 10 ans ;

Considérant que les systèmes d'assainissement de ST-JEAN-SUR-VEYLE et ST-CYR-SUR-MENTHON ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur taille et des volumes d'eaux claires parasites drainés par leur réseaux respectifs ;

Considérant qu'un diagnostic du réseau assainissement et des stations d'épuration est dès lors nécessaire pour ces deux communes ;

Considérant que la Communauté de communes sollicite pour ce faire les services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que cette mission comprend l'assistance à la passation et l'assistance à l'exécution ;

Considérant que le détail de la mission est présenté dans le projet de convention joint ;

Considérant que le coût de la prestation de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain est fixé à 9 675€ HT ;

Le Bureau communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic du réseau d'assainissement et des stations d'épuration sur les communes de ST-JEAN-SUR-VEYLE et ST-CYR-SUR-MENTHON avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain ;

AUTORISE le Président à signer la présente convention ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

10 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le :

10 JUL. 2020

Mis en ligne sur le site internet le :

10 JUL. 2020